

## Foire aux questions – Programme OPUS+ entreprise de l'ARTM

Cette page contient des informations complémentaires sur le rabais offert aux employés de la Ville de Montréal concernant l'abonnement annuel au transport collectif.

### **Q.1. Suis-je admissible au programme?**

R.1 Pour connaître les conditions d'admissibilité, veuillez consulter les modalités d'inscription.

### **Q.2. Comment puis-je m'inscrire?**

R.2 Par téléphone au 514 287-8726 ou 1 888 702-8726. Un répondant du service à la clientèle vous aidera à remplir votre inscription.

Par Internet, rendez-vous sur le site dont voici le lien

<https://rtm.quebec/Media/Default/pdf/section5/OPUS/formulaire-et-contrat-opus-plus-entreprise-employe.pdf> et suivez les étapes.

### **Q.3 À compter de quelle date puis-je m'inscrire?**

R.3 Il est possible de s'inscrire en tout temps, à la suite à l'adoption du programme par les autorités compétentes de la Ville. Les inscriptions remplies après le 9<sup>e</sup> jour de chaque mois, à 12 heures (midi), seront en vigueur le mois suivant. Si le 9<sup>e</sup> jour du mois est un vendredi, un samedi ou un congé férié, la date limite est fixée au jeudi 12 heures (midi) qui précède le 9<sup>e</sup> jour du mois.

### **Q.4 Je dois saisir un code promotionnel pour bénéficier du rabais. Où puis-je trouver ce code?**

R.4 Le code promotionnel est le suivant : **S7QCQXAX**.

### **Q.5 Est-ce qu'un autre membre de ma famille peut bénéficier du rabais offert par la Ville?**

R.5 Le programme de rabais est offert uniquement aux employés actifs. Le code promotionnel n'est pas transférable.

### **Q.6 J'ai saisi les mauvaises informations lors de mon inscription. Que dois-je faire pour les corriger?**

R.6 Pour effectuer les corrections, vous devez joindre le service à la clientèle du RTM au 514 287-8726 ou 1 888 702-8726.

**Q.7 J'ai saisi les mauvaises informations lors de mon inscription. Est-ce que le rabais sera rétroactif lorsque mon dossier aura été corrigé?**

R.7 Non. Le rabais est applicable à compter du mois suivant l'approbation de l'inscription au programme par la Ville de Montréal.

Il est obligatoire que les informations saisies lors de l'inscription soient les mêmes que celles qui apparaissent à votre dernier relevé de paie.

*La Ville de Montréal se réserve le droit de refuser l'admissibilité d'un employé si elle juge que les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits. À cet effet, une validation mensuelle sera effectuée.*

**Q.8 Quand recevrai-je ma carte OPUS?**

R.8 Après l'inscription, une carte OPUS gratuite préchargée de 12 mois est envoyée par la poste. Si vous êtes déjà abonné, vous ne recevrez cependant pas une nouvelle carte OPUS.

**Q.9 Est-ce que je peux mettre fin à mon abonnement en tout temps?**

R.9 Il est possible de mettre fin à un abonnement. Des motifs de retrait du programme sont prévus, vous permettant de ne pas avoir à payer de pénalités. Les principaux motifs sont : fin d'emploi, démission, congédiement, retrait préventif, congé de maternité, de paternité ou parental, congé de maladie prolongé, etc. Pour la liste détaillée des motifs permettant de mettre fin à l'abonnement sans frais, veuillez contacter le RTM.

**Q.10 Quel est le montant à payer?**

R.10 Le montant à payer correspond au tarif ordinaire mensuel en vigueur moins le rabais offert de 16,66 %. Les détails se trouvent sur le site du RTM à l'adresse suivante : <https://rtm.quebec/fr/titres-tarifs/tarifs>

**Q.11 Quels sont les modes de paiement?**

R.11 Les modes de paiement acceptés sont :

- Débit préautorisé au compte bancaire;
- Débit préautorisé par carte de crédit.

Les prélèvements sont effectués automatiquement entre le 11<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois.

**Q.12 Je suis déjà inscrit à un autre programme, quel est le processus pour profiter du rabais offert par la Ville?**

R.12 Vous devez communiquer directement avec le service à la clientèle du RTM au 514 287-8726 afin de vous réinscrire en utilisant le code promotionnel de la Ville de Montréal.

Attention, lisez bien votre contrat d'abonnement, il est possible qu'il soit plus avantageux d'attendre pour changer de programme, selon le nombre de mois restant à payer.

Advenant l'adhésion au programme, il est important d'ajouter votre matricule de paie à six chiffres dans votre profil.

**Q.13 Je suis déjà inscrit au programme OPUS+ entreprise offert par la Ville. Qu'advient-il si je quitte mon emploi?**

R.13 Il est possible de mettre fin à l'abonnement sans frais. **Certains motifs** de retraits sont prévus au contrat d'abonnement, vous permettant d'éviter le paiement de pénalités. L'abonnement OPUS+ entreprise est **à durée indéterminée**. Toutefois, la Ville de Montréal et les employés qui s'abonnent au programme doivent s'engager à y participer pour une période minimale de **12 mois consécutifs** afin que le rabais mensuel soit applicable. Si vous mettez fin à votre abonnement **avant la période de 12 mois consécutifs**, vous devez **rembourser le rabais** offert pour les mois encourus.

**Q.14 J'ai perdu ma carte OPUS ou je me la suis fait voler. Que dois-je faire?**

R.14 Il faut communiquer avec le service à la clientèle du RTM au 514 287-8726

**Q.15 Est-ce que le rabais est un avantage imposable?**

R.15 L'employeur a pris une entente avec la société de transport afin de réduire le coût de votre titre mensuel. De ce fait, l'employeur verse un montant, en votre nom, à la société de transport. Pour le gouvernement fédéral, il s'agit d'un avantage imposable reçu de votre employeur. Ainsi, la partie déboursée par celui-ci se retrouve aux cases 14 et 40 du feuillet T4. Ce montant apparaîtra aussi sur le feuillet T4 à la case 84 « titres de transport en commun ».